

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

157054

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9576 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

ARIZA

Justapha

Date de naissance :

18-05-1959

Adresse :

Lotissement AL KHOR Al Ma 61 N°92

ouffa casab

Tél. : 06 41 89 93 93 Total des frais engagés : 3.650,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Omar BENNIS
Ophtalmologiste
N° 03 Av. Aïa Chouïa, Bouakkil Drissia 3
6ème Etage - Casablanca
Tél. 05 22 20 541 - 05 22 83 84 203

Date de consultation : 29/03/2023

Nom et prénom du malade : ariza mostapha Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Lunette

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 29/03/2023

Signature de l'adhérent(e)

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29			250 DT	<i>Spécialiste 039 Av. des Chouaib Doukkali 2ème Etage - Casablanca Tél. 05 22 281 541 - 099 83 84 203</i>
03				
2023				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
YADER OPTIQUE OPTICIENNE TOUNKIR 404, Av. Abdellah Benhadj Drissia 1 BP 1070 - 10000 Casablanca Tel: 022801836 - 022801837 Ref : 02520198 Ref : 001823017000021 Ref : 095004981	07/04/19	34000,-

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

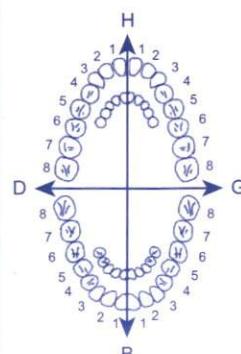
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

404, Av. Abdellah Senhaji
Idrissia 1 -Casablanca
Tél : 05 22 28 70 73
Fax : 05 22 80 18 36

KADER OPTIQUE

patente : 33664052
C.N.S.S : 23561145
R.C : 20 47 88

FACTURE

N° 4753

IF : 02520198
ICE : 00182301700027
INP : 095004081

O.D. = 45 -026 +076
O.G. = +050

M

ADD. = 280
ADD. = 280

Casablanca ,le 04/04/2023

AA RIZA Nus 12 pms

Ordonnance du docteur BENNIS

NRS de nomenclature correspondants à la prescription	Loin { O.D. = / O.G. = /	Prés { O.D. = / O.G. = /	D.F. { O.D. = 502 O.G. = 502
FOURNITURE :	1 Montures : 0 075	900,-	900,-
2 Verres :	Professionnel 1250,-	1250,-	1250,-
	TOTAL :	3400,-	

Arrêtée la présente facture à la somme de

Quatre Mille quatre
Cent mille Dirhams

KADER OPTIQUE

OPTICIENNE OPTOMETRISTE

404, Av. Abdellah Senhaji Idrissia 1

Tél : 05 22 28 70 73 - Fax : 05 22 80 18 36 - Casablanca

Docteur Omar BENNIS
Spécialiste des Maladies et de la Chirurgie des Yeux
Diplômé de la Faculté de Médecine de Casablanca
Ex. Praticien à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Chirurgie de la Cataracte
OCT - Laser - Angiographie

INPE :



الدكتور عمر بن尼斯
اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خبير كلية الطب بالدار البيضاء،
طبيب سابق بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

جراحة المياه البيضاء،
التصوير المقطعي - الليزر - انجيوغرافيا

Casablanca, le
le mercredi 29 mars 2023

Monsieur Mustapha AARIZA

- LUNETTES avec Verres PROGRESSIFS (une monture) :

OEIL DROIT : + 0,75 (-0,25 à 45°) Add 2,50

OEIL GAUCHE : +0,50 Add 2,50

Verres Organiques Blancs Amincis

Verres Traités Anti-Reflets

KADER OPTIQUE
OPTICIENNE OPTOMTRIE
404, Av. Abdellah Benhadj Drissia 1
Tél. : 0522 80 18 36 - Casablanca

Dr. Omar BENNIS
Ophtalmologiste
N° 836, Av. Abu Chouib Doukkali Drissia
3ème Etage - Casablanca
Tél. : 05 22 281 541 - 060 93 84

836، شارع ابا شعيب دكالي، دريسيا 3، الطابق 2، (أمام مرجان درب سلطان) الدار البيضاء
 N° 836, Bd Abu Chouib Doukkali, Drissia 3, 2ème Etage (en face de Marjane Derb Sultan)
 Tél : 05 22 28 15 41 / 08 08 38 42 03 - E-mail : bennis.opht@gmail.com
 TP (Patente) : 33660018 IF: 40477949 CNSS: 9111303